

L'Union européenne veut mettre l'extrême droite au régime sec

La Commission propose de durcir les conditions d'attribution de fonds aux partis et aux fondations les plus europhobes

BRUXELLES - bureau européen

L'Union européenne (UE) va peut-être se montrer moins narve, ou guérir sa cécité, en cessant de financer des partis et des fondations qui veulent la détruire ou répandent des idées extrémistes en abusant de l'argent qu'elle leur octroie. « *Notre but ne peut être de remplir les poches des extrémistes* », indiquait, mercredi 13 septembre, à Strasbourg, le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, dans son « discours sur l'état de l'Union ».

Le premier vice-président du collège européen, Frans Timmermans, a présenté des réformes censées renforcer la démocratie dans l'Union. Un « paquet » un peu maigre, prévoyant l'extension de l'initiative citoyenne (la possibilité de réclamer une nouvelle législation) et une réforme du financement des partis européens. Si possible avant les prochaines élections européennes, en 2019.

Confusion

M. Timmermans souhaite des partis « *plus transparents, plus légitimes* » et dotés des moyens nécessaires pour acquérir une dimension vraiment transnationale. Ce qu'il propose – à la demande du Parlement, insiste-t-il – vise toutefois à donner moins d'argent à ceux qui défendent des programmes peu compatibles avec les valeurs de l'UE. « *Ce n'est en aucune façon une manière de dicter le programme des partis* », insiste le responsable néerlandais, alors qu'à l'extrême droite on dénonce déjà une manœuvre discriminatoire.

M. Timmermans, vice-président de la Commission, souhaite des partis « plus transparents, plus légitimes »

Si les propositions de la Commission sont adoptées, les 30,8 millions d'euros que l'Union accorde aux différents courants représentés à Strasbourg seront répartis selon une nouvelle clé. Jusqu'ici 15 % de ce montant sont distribués de manière forfaitaire entre les partis et 85 % en fonction de leur nombre d'élus. Ces parts passeraient respectivement à 5 % et 95 %, favorisant les groupes les plus importants (conservateurs, socialistes, libéraux, Verts, etc.).

Un parti ne sera, par ailleurs, reconnu comme « européen » que s'il est parrainé par plusieurs formations nationales, alors qu'actuellement il suffit que sept élus – nationaux ou régionaux – issus de sept Etats différents signent un document fondateur. Les partis nationaux affiliés devraient aussi mentionner clairement leur programme et leur logo sur leur site, afin d'éviter la confusion actuelle : des membres de la même formation nationale parrainent parfois plusieurs partis européens...

Quelque 18,8 millions d'euros sont, par ailleurs, versés à des fondations, des groupes de réflexion liés, dans leur majorité, aux différents courants de l'assemblée, mais dont certains servent seule-

ment à capter de l'argent public. Le contrôle sur la nature de ces entités devrait également être renforcé, et leur programme jugé conforme ou non au projet de « *contribuer à la formation de la conscience politique européenne* » et aux valeurs démocratiques. Un conseil de personnalités « indépendantes et éminentes » devrait être chargé de ces vérifications.

Si la réforme aboutit, le Mouvement européen pour une Europe des nations et des libertés, constitué autour du FN, devrait, pour l'essentiel, conserver ses dotations actuelles (1,7 million pour le parti et 1 million pour sa fondation). L'Alliance pour la paix et la liberté (APF) – qui regroupe notamment le parti grec Aube dorée, les néonazis allemands du NPD et les Italiens de Forza Nuova – devrait, en revanche, perdre 44 % de ses 419 000 euros.

De même pour l'Alliance des mouvements nationaux européens (AENM), avec le Jobbik hongrois et les Démocrates de Suède. Le Mouvement politique chrétien européen (une douzaine de petits partis ultraconservateurs) recevrait, lui, 330 000 euros au lieu de 500 000. C'est la Coalition pour la vie et la famille, rassemblement antiavortement et antihomosexualité, qui serait le plus pénalisé, avec une dotation réduite à 99 000 euros (au lieu de 300 000).

La dernière réforme du financement des partis datait de 2014, avec des règles de surveillance présumées plus strictes. Scandales, allégations de fraude et abus n'ont toutefois pas cessé, comme l'ont montré récemment les mises en cause d'élus du FN et du Modem. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS